

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 4 (1977)
Heft: 4

Artikel: Le Canton d'Appenzell
Autor: Schläpfer, Walter / SSE
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-908056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Le Canton d'Appenzell	2
Eminents cabarétistes suisses	6
Informations de Pro Juventute	8
Communications officielles:	
- Nouveau droit sur la filiation	9
- Votations fédérales	9
- Adoption d'enfants étrangers	9
- La Carte nationale de la Suisse	9
Nouvelles locales	12
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:	
- Reflets du 55 ^e Congrès des Suisses de l'étranger	17
- Camps de ski	18
- Coin du livre	19
- La fanfare de l'armée suisse joue pour les futurs abonnés de l'«Echo»	19
La Suisse	20
Don Suisse de la Fête Nationale 1978 en faveur des Suisses de l'étranger	22
Traditions et fêtes populaires de chez nous	23

Le Canton d'Appenzell

Biographie

Originaire d'Herisau, Walter Schläpfer est né le 5 avril 1914. Professeur, Docteur en philosophie, il siégea au conseil communal et au grand conseil. Grand historien, il a publié plusieurs œuvres sur le canton d'Appenzell. Vice-recteur de l'école cantonale de Trogen, il exerce encore la fonction de bibliothécaire à la bibliothèque cantonale.

artificielle, mais celui de St-Gall, créé de toute pièce en 1803 par Napoléon.

La création par les Appenzellois de leur propre état n'alla, à vrai dire, pas sans difficultés. La région du Säntis ne présente aucune frontière naturelle et le promeneur remarquera vite que ce petit pays présente, par ses vallonnements, un relief tourmenté. Ce canton se situe complètement en dehors des grandes lignes de trafic et ne compte aucune route d'importance intercantonale. Cette campagne sauvage, recouverte de forêts denses, a été délaissée par les pionniers des échanges, tels les Romains, et ce n'est donc pas un hasard si Appenzell est le seul canton sur le territoire duquel aucun vestige de cette période ne fut découvert. Cette constatation est d'ailleurs valable pour le néolithique. Touchant les temps préhistoriques, il existe dans tout le canton un seul endroit où des découvertes intéressantes de l'âge de la pierre ont été faites: il s'agit de la grotte de Wildkirchli dans les rhodes intérieures. Des preuves historiques d'habitation en Appenzell sont trouvées seulement à partir de l'an 800, lorsque des Alamans venus du

AVS/AI

Il est recommandé aux personnes n'ayant pas dépassé 50 ans d'adhérer à l'AVS/AI facultative **aussitôt que possible**, notamment parce que le nombre d'années de participation est déterminant pour le calcul de la rente complète ou partielle.

Ceux de nos compatriotes qui désirent prendre connaissance du **Message du Président de la Confédération** à l'occasion de la nouvelle année peuvent s'adresser aux représentations suisses.

Nord-Ouest offrent des marchandises au cloître de St-Gall.

Déjà lors de la fondation du cloître, une grande partie du territoire appenzellois était tombée sous la domination des abbés de St-Gall, et par une colonisation souvent rude, ils ont fait défricher, pendant plusieurs siècles, de grands espaces de la région. En 1071, il est fait mention du nom: «Abbatis cella», appellation désignant, non pas un protectorat de l'abbé, mais un bien important du cloître sur le plan économique.

Pendant des siècles, les Appenzellois restèrent des sujets de l'abbaye st-galloise et durent s'acquitter de taxes fort élevées. En 1400, stimulés par le mouvement de libération des cantons centraux, ils se sont débarrassés, dans un âpre combat, de la domination st-galloise (en 1403 et 1405, batailles de «Vögelinsegg» et de «Stoss»). Malgré les dissensions qui opposaient les bourgeois de St-Gall à l'abbé, on n'arriva pas à la création d'un état st-gallo-appenzellois, car les bourgeois craintifs abandonnèrent les Appenzellois dans un moment décisif. C'est ainsi que ces derniers décidèrent de fonder leur propre état. Cette décision devint réalité uniquement parce qu'ils conclurent une alliance avec les Etats confédérés, dont les pactes de 1411 et de 1452 firent d'eux des alliés. Les Appenzellois ayant combattu vaillamment dans les guerres lombardes, les Confédérés les acceptèrent en 1513 en tant que treizième canton de la Confédération.

La naissance du canton d'Appenzell présente, sous bien des aspects, des parallèles entre l'arri-



Depuis le Säntis, vue sur le Toggenburg et les Churfirsten

vée à l'indépendance des Suisses primitifs et les problèmes de la Réforme et de la Contre-Réforme. Comme dans le reste de la Suisse, la Réforme ne put être propagée dans tout le canton, mais d'autre part, on ne réussit pas à empêcher l'infiltration de la doctrine de Zwingli. Dans les rhodes intérieures (rhodes = districts ou communes), les habitants restèrent, dans leur majorité, fidèles au catholicisme, alors que les rhodes extérieures (Urnäsch, Herisau, Hundwil, Teufen, Trogen) se convertirent à la nouvelle croyance. De 1525 à 1588, Appenzell fut un état paritaire où catholiques et réformés vécurent dans une harmonie plus ou moins pacifique. Cependant, dès 1580, la poussée de la contre-réforme accentuant, plus aucune minorité réformée ne fut tolérée dans les rhodes intérieures. Sous l'influence des capucins, on entreprit l'expul-

sion des réformés qui ne voulaient point se convertir à la foi catholique. Des querelles éclatèrent au sujet du calendrier grégorien et sur la participation à une alliance avec l'Espagne. Le schisme devint inévitable. Ainsi naquirent, en 1597, sous la médiation confédérale, les deux demi-cantons: Appenzell rhodes extérieures et Appenzell rhodes intérieures. Suite à cette séparation, les rhodes extérieures chassèrent tous les catholiques, de telle sorte que, jusqu'au 19^e siècle, chacune des rhodes n'eut pas d'immixtion avec l'autre religion. Avant 1848, les deux demi-cantons disposaient d'une seule voix à la Diète, car la Confédération croyait fermement à la réunification d'Appenzell. Hélas, lors de la période des durcissements confessionnels, la séparation devint plus tangible qu'auparavant, si bien que, depuis 1848, ils représentent chacun une demi-voix lors des scrutins fédéraux. Cette situation et le fait qu'ils ne peuvent déléguer qu'un seul conseiller à la Chambre des Etats les différencient des cantons non divisés. Alors que l'on assiste présentement à des efforts répétés en vue de la réunification des deux demi-cantons bâlois, il



Le Fonds de Solidarité porte bonheur

1. son concours

est curieux de constater que ce n'est jamais le cas pour les deux demi-cantons d'Appenzell, bien qu'aujourd'hui, l'opposition confessionnelle, qui fut jadis la cause principale de la séparation, n'est plus aussi perceptible. Mais les deux demi-cantons ont gardé ou développé leurs institutions politiques de manière si différente qu'une conscience politique et culturelle propre s'est renforcée au cours des siècles.

Sur le plan économique, les chemins s'écartèrent de manière sensible: alors que les rhodes intérieures restèrent essentiellement vouées à l'agriculture, ayant une population vivant chicement, les rhodes extérieures se tournèrent, au XVIII^e siècle, vers l'industrie. Ses habitants mirent sur pied un commerce d'exportation si actif qu'il permit à une population excédentaire de trouver du travail. Des géographes et des voyageurs constatèrent avec étonnement, à la fin du XVIII^e siècle, qu'à l'exception de Malte, aucun pays en Europe n'était peuplé d'une manière aussi dense qu'Appenzell rhodes extérieures! Au 17^e siècle, ils se consacrèrent avant tout au tissage de la toile, dont ils écoulaients le produit sur le marché st-gallois. Au 16^e siècle déjà, ils possédaient leurs propres marchés à Herisau et

Quelques chiffres

Superficie du territoire:	415,2 km ²
Population:	62 200 habitants (26 communes; la ville d'Appenzell compte 5000 habitants)
Confession:	34 816 protestants 26 011 catholiques-romains 1 320 autres religions
Langue:	allemand
Exploitations agricoles:	2742
Tourisme:	176 hôtels (3202 lits)
Exploitations industrielles:	131 (employant 5515 personnes), base 1975
Sociétés anonymes:	393
Réseau routier:	542 km
Total des véhicules à moteur:	18 025

à Trogen où naquirent de véritables dynasties de commerçants, tels les Wetter et les Tanner à Herisau, les Zellweger à Trogen. Le tissage du coton s'implanta à partir de 1750 et c'est dans ce domaine que les Appenzellois montrèrent leur maîtrise, en s'adonnant à la fabrication de fins tissus en mousseline. Peu après, le tissage fut remplacé par la broderie qui, par la suite, devint également dans les rhodes intérieures une spécialité célèbre. L'industrie textile appenzelloise était, au début, un travail à domicile; et, lorsqu'au 19^e siècle, la mécanisation apparut, la plupart des tisseurs et brodeurs continuèrent leur travail non pas dans des usines, mais dans leur propre atelier familial de tissage ou de broderie. L'apparition

du métier à tisser «Jacquard» et de la machine à broder manuelle, qui conquirent rapidement la Suisse, ne modifia pas la structure de la petite entreprise économique appenzelloise.

Du 17^e jusqu'au début du 20^e siècle, les Appenzellois ont malheureusement exclusivement concentré leur activité sur l'industrie textile, si bien qu'ils furent très touchés lors de son effondrement dans les années qui suivirent la Première Guerre mondiale. Mais, en 1910, les signes avant-coureurs obligèrent les jeunes à émigrer. Le pays appenzellois s'est très lentement remis de cette crise. Il a fallu attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour permettre la reconversion de cette ancienne industrie.

Maisons typiquement appenzelloises à Gais



Montée à l'alpage de Schwägalp





Dans la grand rue d'Appenzell

La conjoncture favorable des vingt dernières années a modifié profondément le visage des villages et de la campagne, comme partout en Suisse, mais pas toujours de manière satisfaisante. Cependant, le visiteur étranger devra admettre que la campagne appenzelloise a su garder son charme si caractéristique. Cela provient du fait que la haute conjoncture n'a pas eu la même ampleur que dans le reste de l'Helvétie, vu la situation géographique défavorable de cette région face aux grands axes routiers. Si les Romains n'inclurent pas la région du Säntis dans leur réseau d'échange, il faut remarquer que les pionniers des communications modernes les imitèrent. Pendant longtemps, le pays d'Appenzell est resté le seul canton à ne pas posséder un seul mètre de ligne CFF, ni un mètre de route nationale. Cette situation peu privilégiée a mis à la charge du canton les frais considérables d'exploitation de chemins de fer privés, frais qui n'ont été que récemment allégés par la manne des cantons voisins et de la Confédération.

Que le canton ne soit pas traversé par les grands axes routiers, mais qu'il soit quand même proche de ces derniers, présente des avantages pour le touriste qui recherche, de nos jours, les régions calmes du style de l'Appenzell qui développe son infrastructure pour

le recevoir. L'Alpstein, chaîne de montagnes unique, exerce un pouvoir d'attraction toujours plus grand. Sur un espace restreint à partir de points de départ facilement accessibles, l'Alpstein offre un choix étonnant de promenades sans danger jusqu'aux plus difficiles escalades.

Récemment, l'attrait du folklore et de l'art populaire appenzellois a connu un tel essor qu'il finit par inquiéter certains citoyens qui veulent conserver une authenticité de bon aloi. Il est cependant un domaine où les Appenzellois se sont mis en évidence et ont accompli un travail original étonnant, à savoir la peinture paysanne au 19^e siècle et au début du 20^e siècle. De modestes paysans et ouvriers ont esquissé des tableaux sur la vie des vachers à l'alpage. Ces tableaux sont aujourd'hui admirés non sans raison. Art naïf, ils ont trouvé place dans des musées et collections de notre pays, honneur auquel les peintres ne s'attendaient guère ! Mais, le besoin de créativité a trouvé son paroxisme dans l'ornementation d'objets utilitaires: meubles, vases, parties de vêtements, telles les bretelles qui reçoivent des décos finement travaillées. Malheureusement, beaucoup d'œuvres de l'art populaire appenzellois ont été, ces derniers temps, sorties de leur milieu naturel et vendues à des collectionneurs. Récemment a été fondé à Urnäsch un musée des us et coutumes qui s'est donné pour tâche d'acquérir des œuvres d'art populaire, afin de les conserver dans la région.

Le pays d'Appenzell est riche en traditions populaires restées bien vivantes, parmi lesquelles les «Silvesterkläuse» de l'arrière-pays. Cortèges à réminiscence païenne qui voit des personnes masquées, portant un immense chapeau comprenant des éléments de pur filigrane, qui font la quête pour les pauvres dans un vacarme assourdissant, car elles sont parées de



Appenzelloises en costumes

(photos ONST)

nombreuses cloches cousues à leur habit. Ces sarabandes déambulent à Noël et à la Saint-Sylvestre, ainsi que le 13 janvier, premier jour de la nouvelle année du calendrier julien.

Dans les rhodes intérieures catholiques, les coutumes religieuses gardent leur signification particulière; la Fête-Dieu donne l'occasion aux femmes de montrer, lors de la procession, leur costume richement décoré. Ceux des rhodes extérieures reconnaîtront sans jalouse que le costume féminin des rhodes intérieures peut prétendre être l'un des plus beaux de Suisse. Enfin, il faut signaler une coutume politique. Depuis l'existence de l'état appenzellois, les habitants règlent leurs affaires politiques lors de la «Landsgemeinde», archétype de la démocratie directe maintenu depuis près de 600 ans, qui, jusqu'à la séparation, avait lieu à Appenzell. Depuis 1597, les rhodes intérieures siègent dans leur chef-lieu, Appenzell; les rhodes extérieures, successivement à Trogen les années paires et à Hundwil les années impaires. Lors de la «Landsgemeinde», les citoyens élisent leur gouvernement et se prononcent sur les lois cantonales. Debout, côté à côté, ils participent avec ferveur aux décisions de leur Etat.

Walter Schläpfer

Traduction française: SSE